

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



SANTÉ, ACTION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

**PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE ET DE
L'ORIENTATION**



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

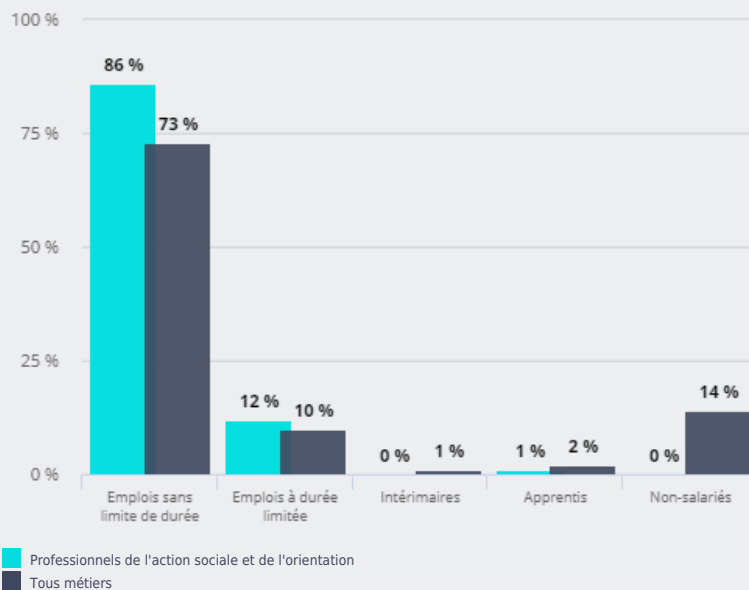
Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

85 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

2 130 €

net par mois à temps plein (1 840 € tous métiers)



17 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (16 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

97 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés"




- 97 % Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- 3 % Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

85 %

des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

 Professionnels de l'action sociale et de l'orientation


 Tous métiers



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

86 %

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

 Professionnels de l'action sociale et de l'orientation

 Tous métiers



19 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (24 % des femmes en emploi)

8 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **2 130 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **2 130 €** net par mois à temps plein (1 890 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

¹ Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.